



CONSEIL MUNICIPAL N°02/2019
DU MARDI 12 MARS 2019

COMPTE RENDU

12 MARS 2019
COMMUNE DE GRAND BOURGHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Le mardi 12 mars 2019 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni à l'hôtel de ville lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 06 mars 2019,

Prénom	Nom	présent-e	excusé-e	Pouvoir à	secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Didier	PARIN	Présent			Secrétaire
Jacques	AUVARD	Présent			
Daniel	HUE	Présent			
Myriam	FERLIN	Présente			
Josette	VALLÉE	Présente			Secrétaire
Érick	POISSON	Présent			Secrétaire
Muriel	QUENOT		Excusée	Myriam Ferlin	
Stéphane	LECLERC	Présent			
Florence	GUIMBARD	Présente			
Thierry	JARDEL	Présent			
Nelly	HARDY	Présente			
Gérard	SWERTVAEGER		Excusé	Erick Poisson	
Jacques	DESPOIS	Présent			
Françoise	RENARD	Présente			
Gervais	NICOUÉ	Présent			
Philippe	MARIE	Présent			Secrétaire
Isabelle	BRUN DOBAT	Arrivée à 20h40			
Aude	DE LA CONTE	Présente			
Laetitia	DOUVILLE		Excusée	Vincent Martin	
Céline	MANAC'H	Présente			
Benjamin	PICARD	Présent			
Mélanie	ARGENTIN	Présente			
Pierre	PONTY	Présent			
Myriam	LEGRAND	Présente			
Isabelle	BOUTTIER		Excusée	Myriam Legrand	
Christophe	DESCHAMPS		Excusé	Emmanuel Alligier	
Emmanuel	ALLIGIER	Présent			
Sylvie	BAUDOUIIN		Excusée		
	TOTAL	23/29	6/29	5/29	4

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 29 janvier 2019, à l'unanimité des présents.

Nomination des secrétaires de séance.

Ordre du jour:

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

FINANCES : Budgets

- 2- Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour le budget principal de la commune de Grand Bourgtheroulde.
- 3- Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour le budget annexe assainissement.
- 4- Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour le budget annexe de la régie de transport.
- 5- Vote du compte administratif 2018 pour le budget principal de la commune de Grand Bourgtheroulde.
- 6- Vote du compte administratif 2018 pour le budget annexe assainissement.
- 7- Vote du compte administratif 2018 pour le budget annexe de la régie de transport.
- 8- Bilan des acquisitions et cessions opérées.
- 9- Taux d'imposition communaux, suite à la décision du lissage desdits taux.
- 10- Affectation des résultats du budget principal de la commune.
- 11- Affectation des résultats du budget annexe assainissement.
- 12- Affectation des résultats du budget annexe de la régie de transport.
- 13- Vote du budget principal primitif 2019 commune de Grand Bourgtheroulde.
- 14- Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP).
- 15- Subventions aux associations.
- 16- Vote du budget annexe primitif 2019 du budget annexe assainissement.
- 17- Vote du budget annexe primitif 2019 du budget annexe de la régie de transport.
- 18- Délibération fixant le montant de la participation aux frais de scolarité et aux frais de fonctionnement de l'ULIS.
- 19- Subvention pour haies champêtres.
- 20- Délibération d'approbation des attributions de compensation provisoires 2019 de la Communauté de Communes Roumois Seine.
- 21- Garantie de prêt pour les travaux de réhabilitation thermique des résidences de la SECOMILE.

URBANISME :

- 22- Dénomination d'une nouvelle voie.

RESSOURCES HUMAINES :

23- Modification du tableau des effectifs : promotion de 2 agents, au grade de rédacteur et au grade de technicien territorial.

24- Remerciements.

25- Questions diverses.

1. Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'aucune décision n'a été prise en vertu de la délibération en date du 05/10/2017.

Arrivée de Madame Isabelle Brun Dobat à 20h40

2. Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour la commune de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2018 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2018 de la commune de Grand Bourgtheroulde.

Budget principal de Grand Bourgtheroulde :

Dépenses de fonctionnement : 2 851 570,64 Euros

Recettes de fonctionnement : 3 413 976,89 Euros

Dépenses d'investissement : 784 328,52 Euros

Recettes d'investissement : 698 542,32 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal de Grand Bourgtheroulde du Receveur Municipal pour 2018.

3. Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour le budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2018 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2018 du budget annexe assainissement.

Budget annexe assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 337 948,15 Euros

Recettes de fonctionnement :	666 139,36 Euros
Dépenses d'investissement :	409 210,08 Euros
Recettes d'investissement :	285 581,75 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget annexe assainissement du Receveur Municipal pour 2018.

4. Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésor Public pour le budget annexe de la régie de transport.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater la cohérence entre les comptes de gestion 2018 présentés par Madame le Receveur Municipal et les écritures des comptes administratifs 2018 de la régie de transport.

Budget annexe de la régie de transport :

Dépenses de fonctionnement :	3 336,28 Euros
Recettes de fonctionnement :	5 590,28 Euros
Dépenses d'investissement :	0,00 Euros
Recettes d'investissement :	7 163,50 Euros

Les comptes étant en tous points identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de la régie de transport du Receveur Municipal pour 2018.

5. Vote du Compte Administratif 2018 pour la commune de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil, présente le compte administratif 2018 du budget communal de Grand Bourgtheroulde.

Dépenses de fonctionnement :	2 851 570,64 Euros
Recettes de fonctionnement :	3 413 976,89 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	562 406,25 Euros
Dépenses d'investissement :	784 328,52 Euros
Recettes d'investissement :	698 542,32 Euros
Déficit d'investissement :	85 786,20 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif 2018 du budget communal de Grand Bourgtheroulde.

6. Vote du Compte Administratif 2018 pour le budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire, quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil présente le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement.

Dépenses de fonctionnement :	337 948,15 Euros
Recettes de fonctionnement :	666 139,36 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	328 191,21 Euros

Dépenses d'investissement :	409 210,08 Euros
Recettes d'investissement :	285 581,75 Euros
Déficit d'investissement :	123 628,33 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement.

7. Vote du Compte Administratif 2018 pour le budget annexe de la régie de transport.

Monsieur le Maire, quitte la table du Conseil, Monsieur Jacques DESPOIS, doyen du Conseil présente le compte administratif 2018 du budget annexe de la régie de transport.

Dépenses de fonctionnement :	3 336,28 Euros
Recettes de fonctionnement :	5 590,28 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	2 254,00 Euros

Dépenses d'investissement :	0,00 Euros
Recettes d'investissement :	7 163,50 Euros
Excédent d'investissement :	7 163,50 Euros

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif 2018 du budget annexe de la régie de transport.

Après les votes des trois comptes administratifs, Monsieur le Maire revient présider le Conseil Municipal et Madame Myriam Ferlin présente les éléments significatifs de ces derniers, à l'aide des documents budgétaires.

Madame Myriam Legrand demande pourquoi l'article « Frais d'actes et de contentieux » est plus élevé qu'initialement prévu.

Monsieur le Maire explique que de nombreux constats d'huissier ont été nécessaires et qu'il a fallu faire face à des contentieux en matière d'urbanisme , permis de construire.

8. Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2018.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2018, tous budgets confondus :

ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018	HT	TTC
CESSIONS 2018		
CLOS DU BOURG / PEREZ MARC / LOT 2	47 154,30	51 100,00
VENTE TERRAIN MARNIERE/JORGE FERREIRA		55 000,00
VENTE ANESSE/CHARON J.MARIE *		500,00
VENTE ANESSE/POTIN LOUIS *		500,00
TOTAL	47 154 ,30	107 100 ,00
ACQUISITIONS 2018		
Néant	0	0

- * Sur budget annexe assainissement

Monsieur Emmanuel Alligier demande pourquoi les ânes ont été vendus.
Monsieur le Maire explique que la vente a été réalisée par anticipation dans la perspective du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes.

9. Taux d'imposition communaux, suite à la décision du lissage desdits taux.

Vu la délibération du Conseil Municipal relative au lissage des taux des 3 communes historiques en date du 13/12/2016,

Vu le calcul par les services du Trésor Public des taux applicables pour 2019,

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Eure demande une délibération spécifique pour les taux d'imposition communaux.

Il rappelle que l'harmonisation entre les 3 communes fondatrices intervient à compter du 01/01/2017, pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31/12/2028.

Il présente au Conseil Municipal le taux moyen pondéré à atteindre calculé par le Trésor Public :

	Taux 2019
	Grand Bourgtheroulde
Taxe d'habitation	11,86 %
Taxe sur foncier bâti	24,43 %
Taxe sur foncier non bâti	55,58 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux pour l'année 2019.

10. Affectation des résultats du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Au préalable, au vu du compte administratif 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat.

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Section Investissement	-266 091,41 €		180 305,21 €	-85 786,20 €
Section fonctionnement	230 633,71 €	0,00 €	331 772,54 €	562 406,25 €

	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section Investissement	Dépenses : 97 888,80 € Recettes : 0,00 €	- 97 888,80 €	- 183 675,00 €
Section fonctionnement	0,00 €		562 406,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal affecte à l'unanimité le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	562 406,25 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit	85 786,20 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) :	97 888,80 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	378 731,25 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	183 675,00 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2018</u>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	0,00 €

11. Affectation des résultats du budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Au préalable, au vu du compte administratif 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats.

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Section Investissement	-143 953,44 €		20 325,11 €	-123 628,33 €
Section fonctionnement	78 608,66 €	0.00 €	249 582,55 €	328 191,21 €

	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section Investissement	Dépenses : 6 450,00 € Recettes : 0 €		-130 078,33 €
Section fonctionnement			328 191,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal affecte à l'unanimité le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	328 191,21 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit	123 628,33 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) :	6 450,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	198 112,88 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	130 078,33 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2018</u> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	0,00 €

12. Affectation des résultats du budget annexe de la régie de transport.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Au préalable, au vu du compte administratif 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats.

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Section Investissement	5 372,75 €		1 790,75 €	7 163,50 €
Section fonctionnement	2 652,53 €	0,00 €	-398,53 €	2 254,00 €

	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section Investissement	Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €		7 163,50 €
Section fonctionnement			2 254,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal affecte à l'unanimité le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	2 254,00 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit	0,00 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	2 254,00 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	0,00 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2018</u> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	0,00 €

13. Vote du budget communal primitif 2019 de Grand Bourgtheroulde.

Le budget principal 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :	3 039 035,25 Euros
Section d'Investissement :	1 778 327,00 Euros

Monsieur le Maire explique que le budget se vote par chapitre :

Madame Myriam Ferlin à l'aide des documents budgétaires présente les éléments importants du budget.

Section de Fonctionnement :
Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	813 368 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 402 604 €
014	Atténuations de produits	35 306 €
65	Autres charges de gestion courante	341 745 €
66	Charges financières	47 960 €
67	Charges exceptionnelles	5 806 €
022	Dépenses imprévues	20 369,25 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 877 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
013	Atténuations de charges	7 000 €

70	Produits des services du domaine et ventes	236 800 €
73	Impôts et taxes	1 170 249 €
74	Dotations et participations	1 186 988 €
75	Autres produits de gestion courante	54 360 €
77	Produits exceptionnels	4 907 €
002	Résultat d'exploitation reporté	378 731,25 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
204	Subventions d'équipement versées	28 727 €
21	Immobilisations corporelles	1 465 936,80 €
20	Immobilisations incorporelles	47 472 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 405 €
001	Solde d'exécution	85 786,20 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
13	Subventions d'investissement	384 035 €
10	Dotations fonds divers et réserves	286 735 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	183 675 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	71 877 €
16	Emprunts et dettes assimilées	392 005 €

Monsieur Emmanuel Alligier avait compris que comme la taxe d'habitation était d'environ 500 000 €, une diminution de 30% pour 2018 équivalait à 150 000 € de perte, pourquoi prévoir moins cette année.

Madame Myriam Ferlin explique qu'il s'agit d'une estimation, même le Trésor Public ne sait pas combien représente la baisse prévue pour 2019 et comment celle-ci sera compensée.

Madame Myriam Legrand demande si en section d'investissement les montants sont HT ou TTC.

Madame Myriam Ferlin rappelle que les montants sont toujours en TTC.

Madame Myriam Legrand demande à combien s'élève le projet de l'école primaire.

Madame Myriam Ferlin répond qu'il s'agit d'une enveloppe d'environ 200 000€.

Monsieur le Maire préfère opter pour la prudence, les inscriptions, en investissement, des opérations se font uniquement lorsqu'elles sont financées. Une décision modificative est toujours possible en cours d'exécution budgétaire.

Monsieur Emmanuel Alligier demande quand doit avoir lieu la vente de la maison rue d'Elbeuf.

Monsieur le Maire précise que c'est toujours en cours, avec un portage Etablissement Public Foncier de Normandie.

Madame Myriam Legrand ne comprend pas pourquoi sur le panneau du projet « natura park » il est inscrit que la voirie est au bénéfice de la commune, alors qu'il y a une somme à payer.

Monsieur Emmanuel Alligier demande quel est le montant prévu pour le parking et quels travaux sont prévus.

Monsieur le Maire explique qu'il est impossible de ne rien faire, de simplement remplir les trous ! La négociation à ce sujet est toujours en cours, le conseil municipal sera informé des suites données.

Madame Myriam Legrand, au nom de la minorité, pensait que le vote se faisait chapitre par chapitre et que, par conséquent, ils veulent voter contre sur le chapitre 021 de la section d'investissement, à cause du montant de l'achat du parking ex shopi.

Monsieur le Maire explique que la présentation est identique aux autres années et qu'il n'y a pas de vote formel chapitre par chapitre, la délibération est présentée dans sa globalité.

Monsieur Pierre Ponty explique que la minorité est contre le prix d'acquisition du parking ex shopi.

Monsieur Gervais Nicoue demande si le prix de vente est une estimation, ou un prix a déjà fixé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération pour l'acquisition de ce parking a déjà été votée pour le montant validé par le service des domaines. L'utilité de ce parking est indéniable, le coût des travaux est encore en négociation, le montant indiqué dans le budget n'est qu'une estimation.

Le budget principal de la commune est adopté par 24 voix « pour » et 4 voix « contre » de Mesdames Myriam Legrand et Isabelle Bouttier (pouvoir à Madame Myriam Legrand) et Messieurs Pierre Ponty et Emmanuel Alligier, car ils ne sont pas d'accord sur le prix d'achat du terrain d'assiette du parking ex shopi.

14. Vote des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (APCP)

Dans le même temps suite à l'exercice écoulé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour les deux autorisations de programmes et crédits de paiement, pour les opérations pluriannuelles de construction :

2014-2019
OPERATION n° 179 : CLOS DU BOURG

	montant total TTC de l'opération	2005	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	559 435	154 736	11 124	177 706	90 191	72 300	51 122	2 256
achat terrain	154 736	154 736						
total études	31 782		11 124	17 058	0	0	3 600	0
géomètre études	12 564		11 124	1 440				
géomètre division	4 728			4 728				
géomètre suivi de travaux	14 490			10 890			3 600	

TVA sur marge	53 729				39 285	10 498	3 945	
total travaux	319 188		0	160 648	50 906	61 802	43 577	2 256
lot 1 VRD	199 002			153 356	2 470		41 355	1 821
lot 3 inspection TV	2 020				2 020			
lot 2 espaces verts	7 480			4 823			2 222	435
SPS	1 815			1 815				
télécom	1 401				1 401			
ERDF	62 232				431	61 802		
SERPN	39 950				39 950			
GRDF	4 634				4 634			
publicité	654			654				
RECETTES	726 637		1 825	29 151	496 845	138 960	59 486	370
M Hedouin	53 700				53 700			
M Perez	51 100						51 100	
M Moeson	50 400				50 400			
M Daubert	51 100				51 100			
M Vandermeersch	56 850				56 850			
M Morel	51 200				51 200			
M Doganay	65 500					65 500		
Mme Lemoine	61 600					61 600		
Mme Trottier	58 050				58 050			
Mme Fleureau	55 400				55 400			
M Le Guillarme	52 550				52 550			
M Gallot	52 800				52 800			
FCTVA	66 387		1 825	29 151	14 795	11 860	8 386	370

2016-2020
Médiathèque n°156

	montant total TTC de l'opération	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES	1 182 793	8 261	49 883	16 428	927 225	180 997
total MO	132 498	8 261	49 883	16 428	54 225	3 701
architecte MO	47 060	4 957	14 219	1 859	25 000	1 025
économiste	9 923	826	5 895	2 872	330	
BET fluides	16 524	1 652	7 849	2 529	4 000	494
BET structure	9 113	826	5 498	1 054	1 500	235
SPS	5 254			1 314	3 000	940
assurance dommage ouvrage	6 395				6 395	
publication	1 946			1 946		
études de sols	25 663		14 472	720	10 000	471
compl études de sols	2 820			2 820		
cabinet de contrôle	7 800		1 950	1 314	4 000	536
total travaux	1 050 295	0	0	0	873 000	177 296
Lot 1 gros œuvre	216 286				210 000	6 286
Lot 2 charpente bois	57 637				55 000	2 637

Lot 3 couverture étanchéité	80 974				78 000	2 974
Lot 4 menuiseries extérieures	183 360				170 000	13 360
Lot 5 cloisons doublage menuiserie intérieures plafonds	91 139				90 000	1 139
Lot 6 sols	41 928					41 928
Lot 7 peinture	21 558					21 558
Lot 8 électricité	37 050				30 000	7 050
Lot 9 plomberie chauffage ventilation	140 585				105 000	35 585
Lot 10 VRD	179 779				135 000	44 779
RECETTES	1 182 793	1 355	8 183	2 695	534 638	412 228
CD27 40%	394 264				197 132	197 132
DETR 20,28%	198 811				99 405	99 406
REGION 17,45%	171 998				85 999	85 999
autofinancement	223 694					
FCTVA 16,404%	194 025	1 355	8 183	2 695	152 102	29 691

Monsieur Emmanuel Alligier demande si un emprunt est prévu pour financer la médiathèque.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a un emprunt à court terme et un emprunt à long terme prévu pour équilibrer le budget 2019. Il ne comprend pas pourquoi ils votent les ACPV alors qu'ils n'ont pas voté le budget !

15. Subventions aux associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Jardel.

Ce dernier précise que ce tableau est le résultat du travail de la commission et les montants sont fonctions des règles fixées et des demandes des associations.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tableau des subventions aux associations, validé par la commission :

population 3784 habitants	Subvention BP 2019	
	fonctionnement	exceptionnelle sous condition
ASSOCIATIONS article 6574		
Asso de Gym cult de Bourg Achard	385 €	
ASAC		200 €
Badmington	50 €	
Cyclotourisme Club du Roumois	500 €	
Judo Bourg Achard Roumois	100 €	
Ludocirque		1 500 €
Pétanque Club B.I.	1 200 €	
Randonnée Hébertoise	150 €	50 €

Vélo-Club de Bourgtheroulde	3 500 €	1 300 €
CFAIE de l'Eure	150 €	
Centre Normandie Lorraine	50 €	
Papillons blancs	50 €	
Maison Familiale de Neufchâtel	50 €	
Maison Familiale de Routot	100 €	
APF Evreux	50 €	
ESPER		260 €
Asso le Muguet	50 €	
AVC Normandie	50 €	
Charline	50 €	
Croix Rouge Française	50 €	
Secours Catholique	500 €	
Secours Populaire	1 000 €	
Tes pattes et moi	50 €	50 €
Vie et Espoir	50 €	
Amicale des Parents d'Elèves	1 000 €	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers		500 €
Amis des monuments et sites de l'Eure	150 €	
Amis d'Hector Malot		50 €
Club des anciens	800 €	
Club Saint Valentin	150 €	50 €
Ecole buissonnière		300 €
Fédération normande sauvegarde des cimetières et patrimoines funéraires		75 €
FNACA	100 €	
Fripouilles et nounous	150 €	
Comité Juno Canada Normandie	120 €	
GALO	200 €	
Moto Club	150 €	50 €
Tibet Normandie		200 €
Union commerciale	1 000 €	1 000 €
UNCAFN	50 €	50 €
Asso. Tuiles Poterie du Roumois	650 €	
Asso. Le Chevalet du Roumois	1 000 €	
Ecole des arts de Bourg Achard	300 €	
Ecole de musique de St Ouen de Thouberville	50 €	
Jeunesse Musicale de France		600 €
La Petite Semaine	350 €	
Ecole musique, danse, théâtre du Roumois	25 000 €	7 500 €
SOUS TOTAL	39 355 €	13 985 €
TOTAL GENERAL	53 340 €	

16. Vote du budget annexe primitif 2019 assainissement.

Le budget annexe assainissement 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 666 112,88 Euros
Section d'Investissement : 579 205,33 Euros

Monsieur le Maire présente les éléments en section de fonctionnement.

Section de Fonctionnement :
Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	233 260 €
66	Charges financières	36 776 €
67	Charges exceptionnelles	9 000 €
022	Dépenses imprévues	19 229,88 €
023	Virement à la section d'investissement	266 138 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 709 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes	418 000 €
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	50 000 €
002	Résultat reporté	198 112,88 €

Madame Myriam Ferlin présente les éléments en section d'investissement à l'aide des documents budgétaires.

Section d'Investissement :
Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
21	Immobilisations corporelles	118 960 €
16	Emprunts et dettes assimilées	286 617 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	50 000 €
001	Solde d'exécution	123 628,33 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
13	Subventions d'investissement	60 740 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 500 €
106	Réserves	130 078,33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	266 178 €

040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	101 709 €
-----	---	-----------

Le budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

17. Vote du budget annexe primitif 2019 de la régie de transport.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Le budget annexe régie de transport 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :	4 707,00 Euros
Section d'Investissement dépense :	0,00 Euros
Section d'Investissement recettes :	8 954,50 Euros

Section de Fonctionnement :
Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	2 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
022	Dépenses imprévues	916 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 791 €

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes	2 453 €
002	Résultat reporté	2 254 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Aucun chapitre ouvert.

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 791 €
001	Solde d'exécution positif reporté	7 163,50 €

Le budget annexe régie de transport est adopté à l'unanimité.

18. Délibération fixant le montant de la participation aux frais de scolarité et aux frais de fonctionnement de l'ULIS.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il convient de fixer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Grand Bourgtheroulde.

Cette somme est payée par chaque commune pour tout enfant de ladite commune scolarisé à Grand Bourgtheroulde.

Elle concerne 13 enfants de Saint Denis des Monts, 27 de Flancourt-Crescy en Roumois et 10 élèves en ULIS dont 2 de Grand Bourgtheroulde. Les enfants de l'ULIS viennent de : 1 de Saint Pierre des Fleurs, 1 de Mandeville, 1 de Bouquetot, 1 de Montfort sur Risle, 1 de Glos sur Risle, 1 de Valletot, 1 du Thuit de l'Oison, 1 de Boissey le Chatel.

Il rappelle que le coût annuel d'un élève scolarisé a été de 1 310,01 € pour l'année 2018 (hors investissement). Il est proposé au Conseil Municipal de refixer le montant de la participation, toujours hors investissement pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation par élève de l'ULIS et des communes rattachées pour l'année 2019, soit 1 268,49 €. Il précise que la part « éducation » dans le budget de Grand Bourgtheroulde représente environ un quart de celui-ci.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communes rattachées et ULIS	1228,69€	1219,75€	1219,75€	1282,53€	1217,28€	1310,01€	1268,49€

19. Subvention des haies champêtres

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Jardel qui présente la délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a reconduit l'opération haies champêtres cette année encore.

A ce jour, 3 dossiers complets ont été déposés. Il rappelle que sont subventionnées la fourniture et la plantation des plants dans la limite de 500 €. La main d'œuvre, les accessoires de plantations ne sont pas subventionnés.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

- **Monsieur PINHEIRO Yohann : 482,70 € pour la création d'une haie champêtre,**
- **Monsieur VANKERKHOVEN et Mme ALLEAUME : 500 € pour la création d'une haie champêtre,**
- **Madame DEPETRIS Gabriela : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**

20. Délibération d'approbation des attributions de compensation provisoires 2019 de la Communauté de Communes Roumois Seine

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine a délibéré sur le montant des attributions de compensation provisoires de ses communes membres pour l'année 2019, prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 29 janvier 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation 2019 fixé par délibération n° CC/F/7-2019 du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, en date du 6 février 2019, et prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 29 janvier 2019 ayant statué sur les décisions suivantes :

- la sortie des communes du périmètre de la Communauté de communes Roumois Seine
- l'ajustement des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes Quillebeuf-sur-Seine liées au transport piscine (révision de droit)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes des ex Communauté de communes d'Amfreville la Campagne, de Bourgtheroulde-Infreville, de Roumois Nord liées au SDIS (révision de droit)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation de la commune de Thuit L'Oison pour rétablir l'effacement d'une attribution de compensation négative (révision libre).

Ainsi, il est proposé par le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2019 aux montants suivants pour la commune de Grand Bourgtheroulde.

Commune de Grand Bourgtheroulde	Montant
Montant des AC au 01/01/19 (1)	-34 806 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	-70 745 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1) + (2)	-105 551 €
Evaluation liées aux révisions libres (4)	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres (5) = (3) + (4)	-105 551 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune de Grand Bourgtheroulde pour 2019.

Les montants des révisions de droit commun sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes Quillebeuf-sur-Seine liées au transport piscine ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes des ex Communauté de communes d'Amfreville la Campagne, de Bourgtheroulde-Infreville et de Roumois Nord liées au service départemental d'incendie et de secours.

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine liées au service départemental d'incendie et de secours (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation de la commune du Thuit de L'Oison pour rétablir l'effacement d'une attribution de compensation négative (révision libre).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine,

Vu l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-69 portant retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville de la communauté de communes Roumois Seine,

Vu l'arrêté DRCL/BCLI/2017-71 portant composition de l'assemblée délibérante de la communauté de communes Roumois Seine suite à la création de la commune nouvelle de Thénouville et au retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville,

Vu l'arrêté DELE/BCLI/2018-46 portant retrait des communes de Bouquelon, Fouqueville, La Harengère, La Haye du Theil, La Saussaye, Le Bosc du Theil, Mandeville, Marais Vernier, Quillebeuf Sur Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Meslin du Bosc, Saint Samson de la Roque, Tourville la Campagne de la communauté de communes Roumois Seine,

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée,

Vu l'avis de la CLECT du 29 janvier 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine n° CC/FI/7-2019 du 6 février 2019 fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2019,

Considérant la nécessité de prendre acte de la révision de droit commun,

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2019,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Prendre acte de la révision de droit des attributions de compensation pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,**

- Arrêter le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2019 de la commune Grand Bourgtheroulde aux sommes suivantes :

Commune Grand Bourgtheroulde	Montant
Montant des AC au 01/01/19 (1)	-34 806 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	-70 745 €
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1) + (2)	-105 551 €
Evaluation des révisions libres liées documents d'urbanisme (4)	0 €
Evaluation des révisions libres liées à l'enfance Roumois Nord (5)	0 €
Evaluation des révisions libres liées au SDIS (6)	0 €
Evaluation des révisions libres liées à l'effacement de l'AC négative de Thuit L'Oison (7)	0 €
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres = (3) + (4) + (5) + (6) + (7)	-105 551 €

- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2019.

21. Garantie de prêt Sécomile pour la réhabilitation thermique de 24 logements sociaux aux résidences Duc Guillaume et Reine Mathilde.

Monsieur le Maire rappelle que la Sécomile va procéder à une réhabilitation thermique des 24 logements des résidences Duc Guillaume et Reine Mathilde. La société a besoin de garantir son prêt par la commune et d'autres collectivités.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°93750 en annexe signé ente : SOCIETE ECONOMIE MIXTE LOGEMENT DE L'EURE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la garantie de prêt à la Sécomile dans les conditions suivantes :

Article 1 : Le conseil municipal de la commune de Grand Bourgtheroulde accorde sa garantie à hauteur de 3,73%, soit 134 988,70 euros, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 619 000,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 93750 constitué de 1 Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Madame Myriam Legrand demande quelle est la durée du prêt.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un emprunt sur une durée de 40 ans.

22. Dénomination d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire du château à Boscherville, rencontre des difficultés d'adressage pour les touristes qui séjournent à ses chambres d'hôtes. Il conviendrait de dénommer la portion de voie de la RD38 qui dessert l'entrée du château et ainsi de disposer d'une adresse exacte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voie, sachant que le nom ne doit pas être confondu avec le nom d'une autre voirie déjà existante sur la commune,

- route du Château de Boscherville.



23. Modification du tableau des effectifs : promotion interne de 2 agents au grade de rédacteur et au grade de technicien territorial.

Vu le tableau des effectifs de Grand Bourgheroulde du 18/12/2018,

Le Maire explique que le tableau des effectifs doit être systématiquement mis à jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs suivants selon les modifications en italique rouge suite :

- à la promotion interne au grade de rédacteur de Madame Sandra Lemonnier.
- à la promotion interne au grade de technicien territorial de Monsieur Alexandre Huguet.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GRAND BOURGHEROUE

Filière administrative

- <u>emplois de Direction :</u>	1 emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) des Services
- <u>Cadre des Attachés Territoriaux :</u>	1 Attaché Territorial Principal
- <u>Cadre des Rédacteurs Territoriaux :</u>	2 Rédacteurs Principaux de 1 ^{ère} classe

2 Rédacteurs (dont un à temps non complet à raison de 30/35^{ème} de la durée légale du travail)

- Cadre des Adjoints Administratifs :

1 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe (dont 1 à temps non complet 12,25/35^{ème})

3 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe (dont 1 à temps non complet 33,75/35^{ème})

2 Adjoints Administratifs (dont 1 à temps non complet à raison de 30/35^{ème} de la durée légale du travail).

Filière administrative	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi fonctionnel de direction de catégorie A	1	1	0	1
A	1	0	0	0
B	4	4	1	3
C	6	6	3	3

Filière Technique

- Cadre des Techniciens Territoriaux :

1 Technicien territorial

- Cadre des Agents de Maîtrise :

1 Agent de Maîtrise principal

1 Agent de Maîtrise

- Cadre des Adjoints Techniques :

2 Adjoints Techniques principaux de 2^{ème} Classe (dont 1 en disponibilité)

19 Adjoints Techniques (dont 8 à temps non complet à raison de 1,5/35^{ème}, 2,3/35^{ème}, 2/35^{ème}, 29,25/35^{ème}, 29/35^{ème}, 25,09/35^{ème}, 8,77/35^{ème}, 25,82/35^{ème})

Filière technique	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi de direction	0	0	0	0
A	0	0	0	0
B	1	1	0	1

C	23	22	8	14
----------	-----------	-----------	----------	-----------

Filière médico-sociale

- Cadre des ATSEM :

1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe

1 Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe

Filière médico-sociale	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	2	2	0	2

Tableau récapitulatif

Filière	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
administrative	12	11	4	7
technique	24	23	8	15
México-sociale	2	2	0	2
total	38	36	12	24

24. Remerciements.

- Mme FERAY Pauline remercie la commune pour la pose d'un poteau pour l'installation de miroirs afin d'assurer la sécurité à la sortie de sa maison.
- Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se joindre à lui pour remercier, Maître Auble Jean-Baptiste, pour son geste lors de l'achat de la parcelle Hubert, il n'a pas fait payer les frais d'acte.

25. Questions diverses.

Monsieur le Maire remercie les services pour leur investissement et leur travail pour la confection de ce budget 2019. Il sait que c'est un moment important de l'année et comprend l'angoisse de Madame Myriam Ferlin et la remercie, ainsi que les conseillers municipaux qui assistent aux commissions. Il s'agit de presque 6 000 000 € provisionnés où les écoles sont toujours prioritaires. Si besoin, un budget supplémentaire sera mis à l'ordre du jour d'un

Conseil Municipal. C'est un budget de fin de mandat, prudent, mais avec des opérations importantes. Les anciennes écuries avaient vraiment besoin d'une rénovation importante. Il sait que ce projet va générer la mobilisation des équipes administrative et technique et des élus. Il précise que des discussions sont encore en cours au sujet du parking ex shopi qui reviendra lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane Leclerc rappelle que tous les élus le sont par les électeurs pour travailler à la mairie, mais il regrette que beaucoup d'entre eux soient très souvent absents notamment aux commissions. Ils étaient 4 lors de la dernière commission. Il y a beaucoup de travail de préparation pour chacune des commissions, un investissement des services et de l'élu référent, qui n'est pas reconnu à sa juste valeur. Il a partagé cet embarras avec les autres collègues avec qui il a échangé.

Madame Myriam Ferlin remercie Mesdames Corinne Postel et Gabriela Depetris pour l'aide apportée dans le cadre de la préparation budgétaire.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Compte rendu affiché le lundi 18 mars 2019 à 10 heures 30.